Indicateur > p. 1

71,5 %

des conjoints de TNS sont des femmes

Bilan > p. 2

3

statuts de conjoints de TNS sont devenus obligatoires

Analyse > p. 3

70

Ces années marquent les débuts de l'autonomie féminine

Le chiffre > p. 4

52 %

de couples mixtes (TNS – non TNS) recensés en 2013

La lettre de l'Observatoire

Observatoire Alptis de la protection sociale
Lettre n° 37 – juin 2015

Conjoints de TNS, une révolution de l'ombre ?

Ils sont 2,2 millions en France et on ne sait presque rien d'eux. Qui sont-ils ? Quel est leur rôle et leur place dans la société ? Les conjoints de travailleurs non salariés (TNS) sont des acteurs-clés qui se découvrent à travers les statistiques. Mais aussi à travers une histoire singulière, étroitement liée à celle des femmes et de leur combat pour une reconnaissance professionnelle. Une évolution toujours en marche qui renverse l'ordre social et réinterroge l'équilibre du couple.

Portrait-robot

Le conjoint de TNS est majoritairement une femme (71,5 %) âgée de 45 ans qui, pour plus d'un tiers, a un niveau d'études supérieur au CAP. Un sur deux est salarié, un quart est TNS. Quand il est salarié du privé, il l'est 9 fois sur 10 dans une entreprise autre que celle de son conjoint. Il appartient le plus souvent à la catégorie socioprofessionnelle des employés.

Le conjoint de TNS est majoritairement marié, plus fortement encore quand il est TNS, aide familiale, retraité ou sans activité professionnelle (hors chômeurs). Un conjoint de TNS a souvent moins d'enfant(s) à charge, surtout lorsqu'il exerce lui-même une activité non-salariée. ■

70 %

des conjoints de TNS participent aux décisions concernant l'entreprise

►►►

Découvrez la nouvelle étude de l'Observatoire sur le thème des conjoints de TNS.
Ce numéro de la Lettre de l'Observatoire est une synthèse de l'étude « Conjoints de TNS : le bouleversement des rôles » réalisée par l'économiste Stéphane Rapelli, avec l'éclairage de la sociologue Sandrine Meyfret.
Cette étude est consultable et téléchargeable sur le site **www.alptis.org**.

Des conjoints très hétéroclites

S'il existe des caractéristiques générales qui définissent les conjoints de TNS, les nuances sont aussi nombreuses. Elles sont liées au profil socio-économique du conjoint, mais aussi au secteur d'activité du TNS.

Inactif, salarié, non-salarié, ça change quoi ?

La grande majorité des conjoints n'évolue pas dans l'ombre du TNS. Les conjoints inactifs de TNS regroupent les retraités et les « autres personnes sans activité professionnelle », hors étudiants et chômeurs n'ayant jamais travaillé. Les conjoints salariés affichent une grande diversité en fonction de leur salariat ou non dans l'entreprise du TNS. Les employés sont surreprésentés chez les conjoints salariés de l'entreprise familiale, les catégories supérieures sous-représentées. La situation est opposée pour les partenaires travaillant dans une entreprise extérieure au couple, avec une surreprésentation des professions intermédiaires et des cadres. Plus de 2/5 des conjoints de professionnels libéraux sont cadres ou professions intellectuelles supérieures contre moins d'un sur dix pour les conjoints d'agriculteurs. La catégorie des cadres est aussi majoritaire chez les conjoints de chefs d'entreprise. Les employés forment la catégorie dominante chez les conjoints d'artisans, d'agriculteurs et de commerçants. Les conjoints de TNS eux-mêmes TNS sont indépendants, employeurs ou aides familiales. Les deux tiers des conjoints non-salariés d'agriculteurs exercent eux-mêmes en tant qu'agriculteur.

Des secteurs plus ou moins féminisés

Le non-salariat est un univers plutôt masculinisé. Certaines professions non-salariées ont toutefois toujours connu un taux de féminisation important comme les sages-femmes libérales (1 % d'hommes). Dans le cas des conjoints d'artisans, l'important taux de féminisation est lié à une répartition sexuée des activités professionnelles artisanales. Si certains métiers sont largement féminisés (coiffure, manucure et soins esthétiques avec près de 80 % d'artisanes), de nombreuses professions artisanales n'attirent que faiblement les femmes. C'est parmi les conjoints de professionnels libéraux et assimilés que le plus faible taux de masculinisation est constaté (59,65 %). Le phénomène est marqué chez les professionnels de la santé, du droit, de l'animation et du conseil. ■

Répartition des conjoints de TNS en fonction de la CSP (%)

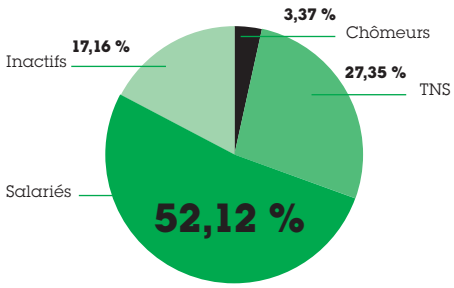

Taux de féminisation des conjoints en fonction de la CSP du TNS (%)

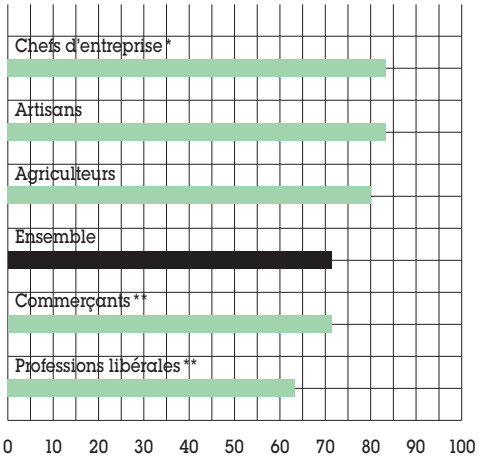

* chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus.
** professions libérales et assimilées.

Quel statut pour les conjoints de TNS ?

Le conjoint qui exerce une activité régulière au sein de l'entreprise du TNS doit choisir l'un de ces trois statuts. Seuls les conjoints mariés ou liés par un pacte civil de solidarité sont concernés. Les concubins sont exclus du dispositif à l'exception notable du concubin d'exploitant agricole.

Le conjoint collaborateur

- Non couvert par l'assurance chômage
- Affiliation au même régime de protection sociale que celui du dirigeant pour la retraite de base et complémentaire. Ayant droit du dirigeant pour l'assurance maladie et la maternité.
- Pas de rémunération

Le conjoint salarié

- Travaille sous contrat dans l'entreprise
- Couvert par l'assurance chômage
- Régime général de protection sociale
- Rémunération supérieure au SMIC

Le conjoint associé

- Détient une partie des parts sociales de l'entreprise
- Non couvert par l'assurance chômage
- Affiliation au même régime de protection sociale que celui du dirigeant
- Rémunération : dividendes

La femme, moteur d'une révolution

À l'origine de l'évolution du statut des conjoints de TNS se trouve celle du travail des femmes. Les ouvrières et agricultrices ont été les premières à se battre pour la reconnaissance de celui-ci. Elles ont entraîné dans leur sillage les épouses de TNS et impulsé une révolution toujours en cours. Au bénéfice de tous.

Des acteurs clés relégués au second plan

Une épouse légalement subordonnée à son mari et tenue de l'épauler : la relation de travail au sein du couple s'est construite selon ce schéma. Déjà au XVIIIe siècle, l'épouse du commerçant, de l'artisan et, plus encore, de l'agriculteur, qu'il soit travailleur isolé ou petit patron, prenait part à l'activité entrepreneuriale parallèlement aux tâches ménagères. Pour ces épouses, le travail effectué dans la sphère professionnelle était porteur de valeur ajoutée. Leur rôle au sein de l'entreprise était même stratégique, notamment car elles assuraient la comptabilité, mais les normes juridiques et sociales interdisaient alors que cette aide, pourtant quotidienne, soit considérée comme un emploi.

Un long chemin vers l'autonomie

Le travail des épouses de TNS est longtemps resté considéré comme une simple extension des activités ménagères. Le chemin vers l'autonomie et la reconnaissance fut long. Cette lenteur n'est pas uniquement imputable aux normes juridiques et sociales, elle l'est aussi à la représentation que les femmes ont elles-mêmes de leur travail. Jusqu'alors, hormis des ouvrières et des agricultrices déjà mobilisées, les épouses de travailleurs non-salariés peinent à définir leur rôle. Par exemple, le caractère a priori non-professionnel de l'activité des aides familiales est en partie intégré par les conjointes. Pour elles, la relation matrimoniale prévaut sur la relation de travail.

La reconnaissance pour toutes… et tous

À partir des années 70, on assiste toutefois à une mise sur un pied d'égalité juridique des époux et à la reconnaissance sociale de l'émancipation de la femme. Les conjoints de TNS font émerger la conscience d'une identité professionnelle de plus en plus marquée. Ce phénomène se lit à travers les chiffres. En 1970, la part des non-salariés se déclarant spontanément aides familiales était de 10,25 %. En 2012, cette proportion n'est que de 4,16 %. Cette dynamique se traduit aussi par la création de statuts pour les conjoints de TNS, leur offrant une reconnaissance sociale, économique et juridique. Une avancée majeure qui bénéficie en premier lieu à la femme mais qui rayonnera rapidement sur des hommes de plus en plus nombreux à épauler une compagne TNS. La libération de la femme a permis l'émergence d'un nouveau modèle conjugal. ■

29,5 %

des conjoints de TNS sont aujourd'hui des hommes

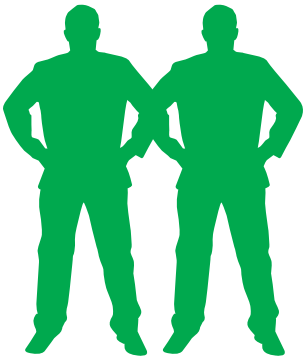

Témoignages

Être conjoint de TNS, elles le vivent ou l'ont vécu au quotidien. Elles en parlent à cœur ouvert.

Patricia Pernod-Sautetner, 54 ans, comptable, épouse d'un exploitant agricole — commerçant

« Mon mari en fait déjà beaucoup tout seul mais il y a des moments où il est important que je l'aide, notamment lors du bilan comptable. Cela peut vite devenir difficile à gérer au niveau du temps et de la charge de travail si on ne met pas les choses au point dès le départ. Pour moi c'était clair, il y a les choses que je fais et celles que je ne fais pas. Et je ne regrette pas notre choix. Je suis heureuse de participer à son aventure professionnelle, à ce qui lui tient à cœur. Et mon statut de salarié offre une régularité dans les revenus, c'est sécurisant. »

Anne Giriat, 82 ans, retraitée, épouse d'un plombier, zingueur — chauffagiste

« J'ai toujours accompagné professionnellement mon mari. C'était très prenant mais aussi très enrichissant. Le problème, c'est la retraite de la conjointe qui se retrouve vite lésée alors qu'elle a énormément travaillé. J'ai abandonné une carrière personnelle, mais cela me semblait plus important d'épauler mon mari au niveau administratif pour qu'il puisse former les apprentis et être auprès des ouvriers. Je le referai s'il le fallait, mais je pousserai alors mon mari à prendre plus de risques au niveau professionnel. »

Nicole Cordier, 61 ans, conjoint-collaborateur d'un commerçant

« Cela fait 10 ans que nous avons ce commerce, avant j'étais secrétaire de direction. Je travaille du lundi au samedi et je vis assez mal cette situation qui ne correspond pas à mes envies professionnelles. Le travail en couple n'est pas simple à gérer, chacun a sa manière de faire et je trouve qu'il n'est pas facile d'affirmer sa place de conjoint collaborateur et non de salarié. Cela n'empêche pas que nous nous entendions bien, mais c'est compliqué. »

L'entreprise, un projet de vie à deux ?

Comment l'activité du TNS s'inscrit-elle dans le couple et dans son équilibre ? La réponse à cette question diverge selon trois modèles de couple. Et fait émerger un nouveau modèle basé sur la mixité et un partage des tâches plus équilibré.

Asymétrique, entrepreneurial ou cloisonné

On distingue trois modèles de couples classiques. Le couple asymétrique est l'archétype du modèle traditionnel. Le conjoint est inactif et ne jouit pas du statut de conjoint collaborateur. Il s'agit typiquement d'une femme au foyer vivant en couple avec un travailleur indépendant ou un chef de très petite entreprise dont l'effectif excède rarement un salarié. Le rôle de l'épouse est de permettre à son conjoint de maximiser son temps de travail.
On parle de couple entrepreneurial quand le conjoint travaille formellement avec le TNS. L'entreprise possède ici un caractère familial. Cette configuration émerge lorsque la trajectoire de vie de chacun des conjoints recouvre les objectifs personnels et professionnels. Ce type de couple est particulièrement fréquent dans les très petites entreprises de l'artisanat et du commerce.
Le couple cloisonné repose sur l'inactivité du conjoint et sa non-intervention dans ce qui a trait à l'activité entrepreneuriale du TNS. Il concerne les épouses de TNS dont le niveau de revenu permet d'assurer un train de vie confortable au ménage.

Le couple mixte, le modèle d'avenir ?

Les couples dont l'un des membres au moins est TNS ont été profondément marqués par l'émancipation de la femme. Celle-ci exerce de plus en plus souvent une profession « en dehors ». Un nouveau modèle de couple a ainsi été créé : le couple mixte où les conjoints exercent une activité professionnelle sans lien avec celle de l'autre. Ce type de couple se traduit par un cloisonnement des sphères professionnelles et domestiques. L'emprise du métier sur la sphère conjugale doit ainsi se limiter à l'organisation temporelle et aux moyens de subsistance. Pour autant, le couple mixte n'exclut pas toute intervention du conjoint dans l'activité entrepreneuriale. Elle se matérialise à différents niveaux, de manière directe et déterminante. Sur le plan affectif notamment mais aussi matériel, puisque le revenu du conjoint salarié sécurise les revenus du foyer et permet au TNS de conserver son activité. Preuve des avantages qu'ils proposent, les couples mixtes sont passés de 40 % à 52 % de 1992 à 2013. ■

Témoignages

Vanessa Humen, assistante de direction, 35 ans, conjointe d'artisan

« Mon conjoint était déjà à son compte quand nous nous sommes rencontrés. Naturellement, j'ai pris en charge la partie administrative de son travail. Fille d'un artisan, je savais ce qui m'attendait. Mais sincèrement, c'est beaucoup de charges et peu de reconnaissance. Pour autant, il était indispensable pour moi d'avoir mon activité professionnelle à côté, non pas matériellement car il gagne mieux sa vie que moi, mais parce que j'en avais besoin pour mon épanouissement personnel. Je suis son épaule mais il est aussi la mienne car mon seul salaire ne suffirait pas. »

Vincent Perrin, 35 ans, graphiste, conjoint d'une restauratrice

« Ma femme a décidé de se lancer dans une activité indépendante de restauratrice au moment où l'entreprise qui l'employait allait fermer. C'est aussi à ce moment-là que nous nous sommes mariés. Le fait de pouvoir compter sur mon poste fixe était rassurant et moi, cela me permettait de vivre l'aventure entrepreneuriale à travers elle alors que je n'ai pas cet état d'esprit. J'ai été et je suis heureux de l'épauler dans ce projet personnel et professionnel. J'essaie de lui apporter des solutions et mes échanges avec elle ont fait évoluer mon regard sur le patronat. Je l'aide physiquement de temps en temps, au service notamment, mais nous avons compris que travailler ensemble risquait de pénaliser notre couple. Notre règle est que le professionnel n'empiète pas systématiquement sur notre vie privée. »

L'Observatoire Alptis de la protection sociale

Créé en 1996, l'Observatoire Alptis de la protection sociale fait partie du groupe associatif Alptis, spécialiste de l'assurance de personnes. Véritable centre de recherches, animé par un réseau d'universitaires et de représentants socio-professionnels, l'Observatoire Alptis scrute les grandes tendances à l'œuvre dans le monde des travailleurs indépendants et des petites entreprises. Ses travaux font l'objet de publications et d'une diffusion auprès d'un large public.

Observatoire Alptis
de la protection sociale
12, rue Clapeyron
75379 Paris cedex 08
www.alptis.org

17 %
des couples de TNS répondent au modèle asymétrique

Observatoire Alptis de la protection sociale
12, rue Clapeyron - 75379 Paris cedex 08
Direction de la publication : Georges Coudert
Coordination éditoriale : Pascal Geneyton
Rédaction/Maquette : In Medias Res
ISSN : 1627-97-83. Dépôt légal en cours.